Aménagements seniors

Âge minimum : 60 ans

Justificatif : certificat médical de moins de 3 mois

Présence dans le logement : 1 an obligatoire après la date d'effet du bail

Localisation du logement :

- Avec ascenseur : tous les étages
- Absence d'ascenseur : rdc ou 1er étage

Typologie du logement : T3 maximum

Privilégier le relogement si inadéquation de la composition familiale par rapport à la typologie (ex : personne seule dans un T4).

Impayés : avis / validation du service Contentieux

Aménagements PMR

Âge : sans objet

Justificatif d'invalidité (MDPH, Sécurité sociale)

Présence dans le logement : 1 an obligatoire après la date d'effet du bail

Localisation du logement :

- Analyse de l'accessibilité de la rue jusqu'au logement par rapport au handicap décrit dans le rapport d'ergothérapeute (rampe d'accès, absence de seuil, ascenseur adapté au fauteuil roulant…)
- Refus des étages supérieurs si problèmes de mobilité importants.

Typologie : T3 maximum

Examen complémentaire selon la composition familiale.

Privilégier le relogement si inadéquation de la composition familiale par rapport à la typologie (ex : personne seule dans un T4).

Impayés : avis / validation du service Contentieux